RETRAIT DE L'ÉQUIPE NATIONALE

MANUEL DE L'ÉQUIPE NATIONALE

VERSION 1.0 – 26 AOÛT 2026

La retraite constitue une transition importante dans le parcours d'un athlète. Que vous vous retiriez de l'équipe nationale ou de la gymnastique de compétition dans son ensemble, quelques étapes doivent être suivies afin de mettre officiellement fin à vos responsabilités envers l'équipe nationale.

1 AVISER GYMCAN

Les athlètes qui décident de prendre leur retraite doivent en aviser par écrit le directeur ou la directrice de programme de leur discipline.

Selon votre statut au sein de l'équipe nationale et votre niveau de compétition, des étapes supplémentaires peuvent être requises. Votre directeur ou directrice de programme vous aidera à déterminer les exigences en suspens qui s'appliquent à votre situation.

Si vous faites partie d'un groupe de contrôle antidopage, des exigences particulières en matière de retraite peuvent également s'appliquer. Consultez la section Antidopage et sport sans dopage – Retraite de la compétition du présent Manuel pour en savoir plus.

2 SOUTIEN À LA TRANSITION

Du soutien demeure disponible pendant votre transition hors du sport de haut niveau.

Plan de match offre aux athlètes admissibles des ressources et du soutien en matière de développement de carrière, d'éducation, de santé mentale, d'habiletés de vie et de planification de la transition. Les athlètes ayant récemment pris leur retraite peuvent continuer d'être admissibles aux services de Plan de match, selon leur statut d'athlète.

Les anciens athlètes de l'équipe nationale senior peuvent également demeurer admissibles à l'adhésion à AthlètesCAN et à ses ressources après leur retraite.

Pour en savoir plus sur ces ressources et les autres services offerts, consultez la section Services de soutien aux athlètes du présent Manuel.

3 ÉCHÉANCIERS DU DOCUMENT

Version	Date	Changement(s)
Finale 1.0	26 août 2026	Document initial